

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier hautement qualifié qui exerce son métier en atelier ou sur chantier, aussi bien en construction neuve qu'en réhabilitation ou en agencement. Il réalise des ouvrages de menuiserie du bâtiment (escaliers, fermetures, cloisons, revêtements de sol...), d'agencement (magasins, salles de bains...), d'aménagement intérieur (meublier, placard...).

Après avoir fait l'état des lieux et analysé l'existant, le menuisier exécute les dessins (épures, plans...), définit le processus de fabrication, réalise l'ouvrage et, enfin, le met en place.

Il s'insère dans les petites ou moyennes entreprises qui fabriquent, installent des ouvrages de menuiserie et/ou des agencements intérieurs et extérieurs pour des maisons ou des bâtiments. Après quelques années d'expérience en atelier et sur chantier, il évolue vers la qualification de maître ouvrier et/ou assure la fonction de chef d'équipe. Il peut ensuite reprendre ou créer une entreprise.

Formation dispensée avec du personnel qualifié et des locaux adaptés au métier (ateliers, salles de cours connectées..)

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP Menuisier Fabricant ou un autre CAP/BEP issu des métiers du bois)
- Être titulaire du BAC PRO Technicien Menuisier Agenceur
- Début du contrat d'apprentissage maximum dans les 3 mois après le début de formation

MODALITÉS

Admission suite à un **entretien individuel** avant l'entrée en formation. Validation de l'inscription 15 jours après l'entretien.

Modulation de parcours pour les titulaires du Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur

ACCÈS À LA FORMATION

Formation accessible :

- aux jeunes ayant déjà un diplôme dans les métiers du bois

Aménagement possible pour les apprentis en situation de handicap (2 personnes référencées H+ au sein de la MFR).

- début Septembre 2025



DURÉE

- **910 heures** suivant les années de formation au CFA pour les deux années d'apprentissage (en présentiel)
- **Modularisation** du parcours en fonction du profil de l'apprenti

Le reste du temps, le jeune sera en formation en entreprise.



OBJECTIFS

Pendant les enseignements professionnels l'apprenti va acquérir les savoirs pour :

- Analyser et envisager les travaux,
- Concevoir et réaliser des ouvrages de menuiserie,
- Mettre en œuvre sur chantier,
- Mise en place et/ou maintenir et remettre en état.

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Total en heures

Cours théoriques, interventions, visites techniques...

Français - Histoire - Géographie - Éducation civique	104
Mathématiques - Sciences physiques	140
Langue vivante	52
SOUS TOTAL	296

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS :

Cours pratiques

Gestion de l'alternance et accompagnement interdisciplinaires intégrant notamment de la technologie, du français, des maths et sciences)	114
Travaux pratiques	230
Dessin et lecture de plan	115
Technologie professionnelle et générale	155
SOUS TOTAL	614

TOTAL GÉNÉRAL : 910 heures

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Sur la base du volontariat, en fin de 1^{ère} année de brevet professionnel, le jeune peut se présenter en CAP Ébéniste. Au bout des 2 années il obtiendra le BP Menuisier en fin de parcours en CCF et EPT. Il peut poursuivre en BTS ou intégrer le monde du travail. Le titulaire du BP Menuisier pourra ouvrir son entreprise.

INDICATEURS

- **95% de réussite à l'examen (session 2024).**
- **77%** des jeunes issus de la menuiserie à fin juin 2023 restent dans la branche professionnelle.

TARIFS

- Coût de la formation : prise en charge par l'OPCO (pour les menuisiers les OPCO - Opérateur de Compétences sont Constructyts et OPCO 2i).
- Possibilité d'internat ou de demi-pension (voir tarifs auprès du CFA).
- Frais d'adhésion à l'association : 100€/an.

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

L'apprenti sera évalué par le biais de **CCF** (Contrôles en Cours de Formation) mais aussi par des épreuves finales.

Bulletins de notes semestriels pour l'apprenti, la famille et l'entreprise. Si besoin des bilans intermédiaires sont faits avec les moniteurs.

Le CFA demandera au jeune de compléter le carnet d'activités afin de s'assurer que les travaux effectués en entreprise correspondent à la formation.

Le responsable de classe se rendra en entreprise **2 à 3 fois sur le cycle** de formation afin de s'assurer de l'évolution de l'apprenti.